RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AIN - ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE
CANTON DE VONNAS

MAIRIE LAIZ

Séance du 22 juillet 2025

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Excusé(e)s : 4 Présents : 11 Votants : 12 Pouvoir : 1	L'an deux mille vingt-cinq le 22 juillet et à 20h30, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué le 11/07/2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sébastien SCHAUVING, Maire **Etaient présents** : Monsieur Sébastien SCHAUVING, Madame Sylvie MARECHAL GOYON, Madame Nelly SALLET, Monsieur Fabien LOPES, Madame Jocelyne KOROSEC, Madame Marie-Pierre FONTMORIN, Madame Christelle GEOFFROY, Monsieur Francis VISCOVI, Monsieur Francis BOURGEOIS, Monsieur Franck TEPPE, Madame Michelle GOYON, **Etaient absents :** Madame Véronique SILVI, Monsieur Alexandre MUZY, Monsieur Fabrice DESPLANCHES, Monsieur Jean-Louis CHALOIN **Secrétaire de séance :** Monsieur Fabien LOPES

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL – 22 JUILLET 2025

Ordre de la séance

Ordre du jour :

Approbation du dernier compte-rendu

Délibérations :

Délibérations :

- Délibération portant admission en non-valeur
- Délibération portant sur la participation financière des centres de loisirs
- Délibération portant sur une décision modificative N°2
- Délibération portant sur l'attribution d'une subvention
- Délibération portant sur une décision modificative N°3
- Délibération portant sur une décision modificative N°4

Informations :

Retour réunions
Travaux
Divers

Procès-verbal du conseil municipal en date du 22 mai 2025 - Adopté à l'unanimité

Délibérations adoptées

N° 25-28 – Admission en non-valeur budget commune

Madame Dominique ALVIN, responsable du SGC de Bourg-en Bresse a communiqué à Monsieur le Maire un état des titres irrécouvrables pour un montant de 281.70 € concernant le budget de la commune.

Cet état concerne les recettes des exercices 2023 pour lesquelles les poursuites n'ont pu aboutir
Numéro de la liste 1314540735

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'accepter l'allocation en non-valeur de ces produits susvisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'admission en non-valeur de la somme de 281.70 € euros à imputer sur le compte 6541 « créances éteintes » du Budget Commune.

AUTORISE le maire à signer les documents de décision transmis par le SGC de Bourg-en Bresse.

N° 25-29 : Subvention – Participation financière accordée aux enfants participant à des centres de loisirs.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de verser une subvention à la communauté de communes de la Veyle, pour l'aide financière accordée aux enfants participant à des centres de loisirs. (Délibération N° 25-03 du 14 janvier 2025).
Le montant de la participation concerne les accueils au centre de loisirs de la communauté de Communes de la Veyle durant l'année 2025.

- Montant de la participation : 362.50 €

VU le code des communes
VU le rapport présenté par le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

DÉCIDE d'accorder les subventions, pour l'aide financière accordée aux enfants participant à des centres de loisirs, à la communauté de communes de la Veyle, pour le montant indiqué ci-dessus

DIT que cette dépense sera imputée à l'article 65568 du budget de l'exercice 2025

N° 25-30 : Décision modificative N°2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une décision modificative pour avoir les crédits nécessaires à l'article 681 (Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions).

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	**337 659.55 €**	**-15.00 €**	**15.00 €**	**337 659.55 €**
011 Charges à caractère général	**337 659.55 €**	**-15.00 €**	**0.00 €**	**337 644.55 €**
6068/011	7 000.00 €	-15.00 €	0.00 €	6 985.00 €
68 Dotations aux provisions	**0.00 €**	**0.00 €**	**15.00 €**	**15.00 €**
681/68	0.00 €	0.00 €	15.00 €	15.00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	474 000.00 €	0.00 €	0.00 €	474 000.00 €
Total général des recettes d'investissement (1)	474 000.00 €	0.00 €	0.00 €	474 000.00 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	1 154 462.67 €	-15.00 €	15.00 €	1 154 462.67 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	1 154 462.67 €	0.00 €	0.00 €	1 154 462.67 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
- DECIDE de prendre une décision modificative suivant les éléments cités ci-dessus.

N° 25-31 : Attribution d'une subvention à une association

Le Maire expose à l'assemblée :
L'association Miss Val de Saône Organisation a sollicité le soutien financier de la commune dans le cadre de l'organisation de la prochaine édition nationale du concours Miss Progress France, qui se tiendra en novembre 2026 dans notre région.
Ce concours, existant depuis plus de 10 ans, a pour vocation de mettre en avant des jeunes femmes engagées autour de projets de société tels que l'environnement, la santé, les droits humains et la culture. Il vise également à valoriser le patrimoine économique, social et culturel des territoires hôtes.

L'édition 2026 a une ambition particulière :

- Organiser l'événement national dans notre région ;
- Soutenir les frais de fonctionnement du concours, notamment les déplacements de la lauréate en France et à l'international ;
- Candidater à l'accueil de la finale mondiale Miss Progress International en France en 2026 ou 2027, une première dans l'histoire du concours.

En soutenant cette initiative, la commune participerait au rayonnement du territoire sur la scène nationale et internationale, tout en favorisant la mise en valeur de ses atouts locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité
Pour :8
Contre :3
Abstention :1

Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 100.00 € à l'association Miss Val de Saône Organisation au titre de l'année 2025 pour soutenir la préparation de l'édition 2026 du concours Miss Progress France ;

Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 25-32 : Décision modificative N°3

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une décision modificative pour avoir les crédits nécessaires à l'article 10226/10 (Taxe d'aménagement).

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	**0.00 €**	**-645.00 €**	**645.00 €**	**0.00 €**
10 Dotations, fonds divers et réserves	**0.00 €**	**0.00 €**	**645.00 €**	**645.00 €**
10226/10	0.00 €	0.00 €	645.00 €	645.00 €
21 Immobilisations corporelles	**362 700.71 €**	**-645.00 €**	**0.00 €**	**362 055.71 €**
2135/21 100	50 000.00 €	-645.00 €	0.00 €	49 355.00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	474 000.00 €	-645.00 €	645.00 €	474 000.00 €
Total général des recettes d'investissement (1)	474 000.00 €	0.00 €	0.00 €	474 000.00 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	1 154 462.67 €	0.00 €	0.00 €	1 154 462.67 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	1 154 462.67 €	0.00 €	0.00 €	1 154 462.67 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
- ***DECIDE*** de prendre une décision modificative suivant les éléments cités ci-dessus.

N° 25-33 : Décision modificative N°4

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une décision modificative pour avoir les crédits nécessaires à l'article 266/26 (Autres formes de participation).

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	**362 055.71 €**	**-50.00 €**	**50.00 €**	**362 055.71 €**
21 Immobilisations corporelles	**362 055.71 €**	**-50.00 €**	**0.00 €**	**362 005.71 €**
2135/21 100	49 355.00 €	-50.00 €	0.00 €	49 305.00 €
26 Participations et créances rattachées	**0.00 €**	**0.00 €**	**50.00 €**	**50.00 €**
266/26	0.00 €	0.00 €	50.00 €	50.00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	474 000.00 €	-50.00 €	50.00 €	474 000.00 €
Total général des recettes d'investissement (1)	474 000.00 €	0.00 €	0.00 €	474 000.00 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	1 154 462.67 €	0.00 €	0.00 €	1 154 462.67 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	1 154 462.67 €	0.00 €	0.00 €	1 154 462.67 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
- ***DECIDE*** de prendre une décision modificative suivant les éléments cités ci-dessus.

-Information

Remerciements de Cantonaide
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier de l'association Cantonaide, exprimant ses remerciements pour la subvention qui lui a été attribuée.

Entretien de la commune – Arrachage de l'ambroisie
Monsieur Francis Bourgeois indique que l'opération d'arrachage de l'ambroisie, effectuée début juillet, s'est bien déroulée.

Subventions – Voie cyclable
Le versement de la subvention régionale prévue pour la piste cyclable est reporté**.**

Subventions – Bibliothèque
Des demandes de subventions ont été déposées auprès de la MSA et de la Bibliothèque départementale pour soutenir les travaux en cours à la bibliothèque. Ces aides devraient contribuer à améliorer le projet engagé.

Armoire à pizzas
L'armoire à pizzas située près du Super U ne fonctionne plus. Deux pizzaiolos locaux se sont manifestés pour reprendre le concept, avec un système similaire. Pour le moment l'entreprise Just Queen honore sa convention.

Maison médicale – Situation des médecins
Parmi les quatre médecins actuellement en activité, deux partiront prochainement à la retraite et un troisième dans les deux années à venir. Deux réunions de concertation ont d'ores et déjà eu lieu avec les communes voisines (Pont-de-Veyle, Saint-Jean-sur-Veyle, Crottet, Grièges, Laiz) afin de faire le point sur le renouvellement de l'activité médicale sur le secteur de Pont-de-Veyle.

Chèques cadeaux – Unions commerciales
La Communauté de Communes renouvelle l'opération de chèques cadeaux**,** en partenariat avec les unions commerciales de Pont-de-Veyle et de Vonnas. Cette initiative avait été menée lors de la crise sanitaire en 2021.

-Points sur les projets

Solarisation des bâtiments communaux
Une étude d'opportunité puis une étude de faisabilité ont été menées en début d'année concernant la solarisation des bâtiments de la commune. Une analyse structurelle a également été réalisée. Les résultats feront l'objet d'un retour lors d'un futur conseil municipal.

Projet des jeunes de la MFR de Bâgé
Des élèves de la Maison Familiale Rurale de Bâgé ont présenté un projet visant à aménager devant l'école élémentaire un espace d'attente agréable, fleuri et convivial, destiné aux parents d'élèves. Le Conseil Municipal visualisera ce projet lors de sa prochaine séance.

Tables de cantine – Renouvellement et vente
Les nouvelles tables de la cantine ont été livrées et installées.

-Travaux :

Travaux à la bibliothèque
La bibliothèque est fermée depuis le 14 juillet et le restera jusqu'au 30 août, afin de permettre la réalisation des travaux prévus dans de bonnes conditions.

Cimetière – Enherbement et bétonnage
Les travaux initialement prévus en septembre sont reportés à octobre, en raison de contraintes de planning.

- **Depuis le dernier Conseil Municipal**

06/06 Bal folk à l'Escale
10/06 Conseil d'école
14/06 Concours de pétanque par la société de Chasse
28/06 25 ans du jumelage Allemagne-France
02/07 Permanence Mutualp
13/07 Fête du Village

- **Dates importantes**

25/08 Semaine réfection parquet SDF
30/08 Chasse aux trésors centre du village
31/08 Forum des associations
01/09 Café rentrée
07/09 Marche gourmande de l'OT à St-Julien sur Veyle - Biziat
22-27/09 Semaine mobilité
27/09 Thé dansant
29/09 Conseil communautaire

La séance est levée à 22h10

Le secrétaire de séance
Monsieur Fabien LOPES

Le Maire,
Monsieur Sébastien SCHAUVING